Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_218-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_218

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Attribution de subvention pour un lieu d'accueil des familles en maison d'arrêt - Dracénie Solidarités

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_218-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est compétente en matière de Politique de la ville. Cette compétence amène la Communauté d'Agglomération Dracénoise à soutenir certains dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) répond à cet objectif.

Dracénie Solidarités est une association loi 1901 qui met en œuvre des projets pour lutter contre l'exclusion sociale. Elle intervient en proposant des actions favorisant l'insertion sociale du public, pour que les bénéficiaires puissent reprendre confiance en eux et améliorer leur autonomie.

Dracénie Solidarités porte une action d'animation d'un lieu d'accueil, d'information et de relais pour les familles de détenus en attente de parloir, à la maison d'arrêt de Draguignan depuis son ouverture en 2018, dans le cadre d'une convention de partenariat signée pour l'année 2018 entre Dracénie Solidarités, le prestataire privé GAIA, l'établissement pénitentiaire et le Service Pénitentier d'Insertion et de Probation (SPIP).

La structure accueille chaque mercredi et samedi, toutes les familles en attente de parloir dans un local à l'entrée de la maison d'arrêt, lieu dédié et convivial avec salle d'attente, bureau, coin jeux et coin cuisine, destiné à humaniser l'attente. Ce local est partagé entre Dracénie Solidarités et le prestataire GAIA qui gère la partie administrative en lien avec les parloirs. Des bénévoles formés, dont une art thérapeute, sont à l'écoute des familles et organisent des ateliers parentalités avec les parents et/ou les enfants.

L'objectif est de favoriser le lien social et familial, accueillir, écouter et soutenir les familles dans leurs difficultés au quotidien au vu des situations, les informer sur le fonctionnement de la maison d'arrêt, sur les démarches administratives et sur l'univers carcéral, et favoriser une coordination entre les services comme le SPIP, l'association AXIS, et orienter si besoin.

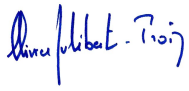
De mars à fin octobre 2018, 2711 personnes ont été accueillies sur 47 accueils avec 80 % d'adultes et 20 % d'enfants.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 6 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- attribuer une subvention de 1 000€ (mille euros) à l'association Dracénie Solidarités, sise 462 Boulevard Kennedy à Draguignan, pour l'action d'animation d'un lieu d'accueil pour les familles en maison d'arrêt de Draguignan,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- dire que les crédits afférents à cette subvention sont prévus sur le budget principal 2018 chapitre 65 article 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 26/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.